

**DECLARATION DE LA DELEGATION GUINEENNE A LA SOIXANTE SIZIEME SERIE DE
REUNION DES ASSEMBLEES DE L'OMPI**

(Genève –Suisse, du 08 au 17 juillet 2025)

Merci Monsieur le Président,

Je viens m'associer aux autres délégués qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre élection brillante à la tête de notre auguste Assemblée, nous saisissons l'occasion pour vous en souhaiter un plein succès.

Ces mêmes félicitations s'adressent également, au DG de l'OMPI, **Monsieur Daren Tang** pour son dynamisme à la tête de l'OMPI. Nous le remercions, lui et toute son équipe pour la vision et les actions qui sont en train d'être mis en œuvre pour le développement de la Propriété Intellectuelle.

Nous exprimons notre soutien à la déclaration faite au nom du groupe Afrique.

Présentement, au niveau national, en plus des avancés encourageants au plan notarial (brevet d'invention, marques, dessins et modèles industriels, Indications Géographiques etc.), nos Autorités ont pris des dispositions en vue d'accompagner développement de la Propriété Intellectuelle. Au mois de mars dernier, nous avons assisté à la signature d'une convention tripartite entre la Direction Générale du Service de la Propriété Industrielle et de l'Innovation Technologique (SPI-IT), la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) et le Tribunal de Commerce de Conakry (TCC), pour intensifier ensemble, les activités de sensibilisation à la Propriété Intellectuelle, en faveur des acteurs économiques, afin que cette dernière soit appropriée et consacrée systématiquement dans la pratique des affaires.

Aussi, nous sollicitons auprès de l'OMPI des appuis diversifiés notamment :

- ❖ Le renforcement des capacités en matière d'exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevets, pour favoriser la création des PME/PMI et micros entreprises innovantes ;
- ❖ L'appui de l'OMPI pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Propriété Intellectuelle qu'elle avait bien voulu aider à son élaboration
- ❖ Le renforcement des capacités en matière de transfert de technologie (rédaction, négociation et signature etc.) ;
- ❖ L'adhésion de notre pays au Traités et Arrangements de l'OMPI (Traite de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ; l'adhésion au Traité de Riad pour la protection de la PI et les savoirs traditionnels et ressources génétiques ; l'adhésion à l'Arrangement de Lisbonne pour la protection des Indications Géographiques et leur enregistrement international) ;
- ❖ Introduction de l'enseignement de la Propriété Intellectuelle dans le cursus de formation dans le pays.

Je vous remercie.